

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 février 2010

Rejet de la requête contre le permis de construire de l'ilot Verseau - Centre commercial « Le Nouveau Beaugrenelle » Paris 15ème

La SemPariSeine se réjouit du rejet par le Tribunal Administratif, le 11 février 2010, de la requête de deux associations contre le permis de construire délivré à la SCI Beaugrenelle pour la construction de l'ilot Verseau du centre commercial « Le Nouveau Beaugrenelle ».

Le tribunal administratif de Paris doit encore se prononcer sur les recours contre les îlots Charles Michels et Pégase.

La SemPariSeine espère que l'examen de ces dossiers se terminera par les mêmes conclusions, permettant ainsi le lancement des travaux de construction du centre commercial.

Le projet « Le nouveau Beaugrenelle » s'inscrit dans une démarche globale de renouveau du Front de Seine engagée depuis quelques années et qui a déjà donné lieu à la réalisation d'une 1^{ère} phase de rénovation de l'ouvrage dalle. Ce renouvellement urbain doit à la fois renforcer l'attractivité du quartier et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants.



CONTACT

SemPariSeine

Virginie Tenain
Chargée de communication

Tél : 01 44 88 84 15
v.tenain@sempariseine.fr

La SemPariSeine en quelques mots :

La SemPariSeine, société d'économie mixte de la Ville de Paris, exerce un triple métier d'aménageur, de constructeur et de gestionnaire d'ouvrages complexes. Elle est, en particulier, propriétaire de l'ouvrage dalle du Front de Seine, dont elle assure également la rénovation.